



APPEL A CANDIDATURE

- Vu les dispositions de la loi n° 47-18 portant réforme des Centres Régionaux d'Investissement et création des Commissions Régionales Unifiées d'investissement et des décrets pris pour son application ;
- Vu le Décret n° 2.23.310 du 21 Chaoual 1444 (12 mai 2023) modifiant et complétant le décret 2.19.67 publié le 11 Chaâbane 1440 (17 avril 2019) pris pour l'application de la loi 47.18 portant réforme des Centres régionaux d'investissement (CRI) et création des commissions régionales unifiées d'investissement ;
- Vu la Circulaire de Monsieur le Chef de Gouvernement n° 24/2012 du 6 Dulhijja 1433 (22 octobre 2012) relatives aux procédures de recrutement dans les établissements et les entreprises publics ;
- Vu la loi cadre du Centre Régional d'Investissement de la Région Rabat-Salé-Kénitra de l'année 2023 ;
- Vu l'organigramme du Centre Régional d'Investissement de la Région Rabat-Salé-Kénitra ;
- Vu le statut du personnel du Centre Régional d'Investissement de la Région Rabat-Salé-Kénitra ;
- Vu le référentiel des emplois et compétences du Centre Régional d'Investissement de la Région Rabat-Salé-Kénitra ;
- Vu les nécessités de service.

Le Centre Régional d'investissement de la Région Rabat-Salé-Kénitra recrute par contrat

(1) Architecte - Chargé des dossiers d'investissement

Réf : CRI RSK/PMI_05/A4

➔ **Descriptif du Poste et Profil Recherché : Voir fiche ci-jointe**

➔ **Dossier de candidature :**

- ✓ Demande de candidature ;
- ✓ Curriculum Vitae (CV) à jour ;
- ✓ Copies des diplômes (assorties des attestations d'équivalences le cas échéant) ;
- ✓ Copie de la carte d'identité nationale ;
- ✓ Copie des attestations justifiant l'expérience du candidat.

Dépôt de candidature :

- ✓ Les dossiers de candidatures doivent être envoyés par email à l'adresse **recrutement@rabatinvest.ma** sous la référence **CRI RSK / PMI_05/A4**.
- ✓ Date limite de dépôt : **07 juillet 2023**

NB :

- Il sera procédé à une présélection des dossiers de candidature sur la base des conditions demandées.
- Les convocations seront effectuées par Email et par téléphone.
- La liste des candidats présélectionnés pour passer l'entretien oral, le classement final des candidats retenus ainsi que la liste d'attente seront publiés sur le site web : **www.emploi-public.ma**.





FICHE DE POSTE CADRE SUPERIEUR CHARGE DE DOSSIER

1. Identification de la fonction		Chargé de dossier
Rattachement hiérarchique (Fonction N+1) :		Chef de Service Unique Point de Contact
2. Missions		
- Assurer la prise en charge des besoins des investisseurs, de bout en bout en mode « Unique point de contact » et leur faciliter la satisfaction de leurs demandes auprès des services concernés. - Participer à l'instruction des dossiers d'investissement, notamment à travers l'examen des aspects fonciers et urbanistiques des demandes des investisseurs, et assurer le suivi des projets d'investissement dans le cadre de la Commission Régionale Unifiée d'Investissement et des études dans leurs aspects fonciers et urbanistiques.		
3. Activités Principales		
Gestion des demandes : - Assurer la prise en charge des investisseurs ; - Assurer l'analyse de la demande des investisseurs ; - Assurer le processus de prise en charge de la demande de l'investisseur jusqu'à son aboutissement ; - Mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour faire aboutir les projets d'investissement ; - Examiner les aspects fonciers et urbanistiques des demandes des investisseurs, par rapport aux missions et prérogatives du CRI et à la réglementation en vigueur. Coordination : - Assurer la coordination avec les interlocuteurs internes du CRI ; - Faire aboutir le processus de prise en charge de la demande de l'investisseur ; - Assurer le suivi des projets d'investissement dans leurs aspects fonciers et urbanistiques. Reporting : - Participer à l'alimentation du reporting des activités du service et l'analyse des indicateurs de Performance.		
4. Profil requis		
Formation de référence :		Expérience :
- Bac+5 ou plus ; - Titulaire d'un diplôme en architecture / urbanisme ou similaire, délivré par un établissement étatique ou un diplôme reconnu équivalent conformément aux dispositions réglementaires en vigueur (Université, Instituts et écoles supérieurs ou équivalent).		Minimum 1 an d'expérience dans les domaines des compétences requises.
5. Compétences :		
Savoir		
- Maitrise des lois et des procédures régissant les domaines de l'investissement, de l'urbanisme et de l'aménagement ; - Maitrise de la lecture des plans techniques, du traitement et de l'exploitation des données géographiques ; - Connaissance des procédures administratives liés aux métiers du CRI ; - Normes, éthique et règles de gouvernance ; - Maitrise des outils informatiques et des systèmes d'information ; - Esprit de synthèse et d'analyse ; - Démarches de l'entrepreneur ; - Outils de communication.		



Savoir-faire

- Sens de l'organisation, de rigueur et de gestion des priorités ;
- Aptitude de travail en équipe ;
- Management de projet ;
- Gestion des interfaces et des sollicitations ;
- Capacité d'absorber une forte charge de travail ;
- Aisance en communication (maîtrise des langues usuelles).

Savoir- être professionnel

- Aisance relationnelle / sens d'écoute-orientation ;
- Sens de la rigueur et de l'organisation ;
- Esprit d'analyse et de synthèse ;
- Confidentialité.

